

**Considérant :**

- les nombreux déménagements de bureaux vécus par les enseignantes et les enseignants en cours de session ;
- le manque de consultation des personnes concernées ;
- les délais souvent trop courts imposés par le Collège pour effectuer ces déménagements, ainsi que le manque de soutien logistique pour le déménagement du matériel ;
- l'état délabré de certains locaux d'accueil ;
- la communication déficiente du Collège concernant ces déménagements ;
- l'adhésion du Collège à la Charte de l'Okanagan.

**Il est proposé de demander au Collège :**

- de procéder aux déménagements uniquement lorsque les sessions d'enseignement sont terminées ;
- de consulter les personnes concernées quant aux options possibles et de solliciter leur consentement, autant que faire se peut ;
- de fournir aux personnes enseignantes des délais raisonnables pour organiser leur déménagement et de leur assurer un soutien matériel adéquat ;
- de prendre en considération le bien-être et la santé des personnes enseignantes en leur offrant des lieux de travail adéquats, salubres et accueillants ;
- de transmettre de manière rigoureuse, complète et en temps opportun toutes les informations nécessaires relatives aux déménagements.